

Energie : l'intenable surenchère des promesses des candidats aux législatives

- Baisse des prix des carburants, de l'électricité ou encore du gaz immédiate, démultiplication du nombre de réacteurs nucléaires mis en chantier ou encore taxation des « superprofits » des énergéticiens...
- Cette campagne éclair promet un big bang dans l'énergie dont la mise en pratique pourrait s'avérer difficile.

ÉNERGIE

Sharon Wajsbrot

Si la flambée des prix du gaz et de l'électricité est derrière nous, le traumatisme de la crise de l'énergie reste très vif pour les électeurs. D'autant que les prix se sont stabilisés à un niveau nettement plus élevé qu'avant le début de la crise. Aussi, pour marquer des points décisifs sur le terrain du pouvoir d'achat, le RN, le nouveau Front Populaire mais aussi la majorité sortante se sont lancés dans une surenchère de promesses en matière énergétique.

Très attractives, certaines risquent pourtant de se révéler impossibles à mettre en œuvre. D'autres, présentées comme des engagements majeurs de campagne, se révèlent au contraire déjà une réalité pour les consommateurs. « Les Echos » font le point sur la validité de ces promesses.

● RN : LES GRANDES INCERTITUDES DE LA BAISSE DE LA TVA

C'est la priorité numéro un du RN : la baisse de la TVA sur l'énergie. « Dès les premières semaines de mon action en tant que Premier ministre, je ferai la baisse de la TVA sur le carburant, sur l'énergie, sur l'électricité, le gaz et le fioul », a promis Jordan Bardella. En ramenant cette TVA de 20 % à 5,5 %, le RN promet aux ménages des économies très substantielles.

Très coûteuse pour les finances publiques, environ 12 milliards d'euros selon le RN, cette mesure pourrait toutefois s'avérer très complexe à mettre en œuvre. En outre, sa concrétisation ne garantirait pas une baisse des prix pour les consommateurs. D'abord parce que la baisse de la TVA est très encadrée au niveau européen. Une directive permet effectivement à chaque Etat membre de baisser cette taxe à son niveau minimum de 5 % pour toute une liste de bien et services.

Mais si la fourniture de gaz et d'électricité fait bien partie de cette liste, ce n'est pas le cas des carburants. Par ailleurs, comme pour la baisse de la TVA mise en œuvre en France dans la restauration en 2009, cet allègement de taxes n'oblige en rien les fournisseurs d'électricité, de gaz ou les distributeurs de carburants et de fioul à la répercuter sur leurs prix de vente aux consommateurs...

● LES DOUTES SUR LE BOUCLIER TARIFAIRE DU NOUVEAU FRONT POPULAIRE

Le Nouveau Front Populaire a également fait de la baisse des prix de l'énergie son cheval de bataille, mais il veut employer une autre méthode. Il promet « un gel immédiat des prix » grâce à un bouclier tarifaire d'un nouveau type. Contrairement à celui mis en œuvre par le gouvernement pendant la crise de l'énergie, celui-ci ne prévoit pas de compenser les producteurs ou des fournisseurs en cas de hausse des prix de gros sur les marchés mais de « ponctionner leurs marges pour assurer une stabilité des prix pour les consommateurs », détaille « aux Echos » le député sortant LFI Eric Coquerel.

L'alliance de gauche promet aussi d'annuler la hausse du tarif réglementé de l'électricité de 10 % mise en œuvre par le gouvernement en début d'année, tout comme la hausse du prix du gaz de 12 % annoncée par le régulateur de l'énergie en juillet dans son tarif repère.

En réalité, la mise en œuvre de ces mesures présente d'importantes incertitudes juridiques. La directive européenne de 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité laisse certes aux Etats membres la possibilité de fixer les prix de fourniture à un prix inférieur aux coûts, à titre exceptionnel et temporaire. Si toutefois les fournisseurs sont indemnisés pour leurs ventes à pertes.

Concernant le prix du gaz, le délai pendant lequel le gouvernement peut remettre en cause la décision de la Commission de régulation de l'énergie expire au 1^{er} juillet, soit juste avant le deuxième tour...

● FACTURES D'ÉLECTRICITÉ : LE FLOU DU CAMP MACRON

Face à cette surenchère, Gabriel Attal a lui aussi promis des mesures sur l'énergie, avec notamment la baisse du tarif réglementé de l'électricité de 10 %, voir 15 % en février prochain. En réalité, cette baisse n'a rien d'un cadeau du gouvernement sortant puisqu'elle relève avant toute de la baisse des prix observée sur les marchés de gros.

La mise en œuvre de diverses mesures présente des incertitudes juridiques.

Pour donner des gages aux entreprises de sa volonté de faire vraiment baisser les prix de l'électricité, Bruno Le Maire a aussi annoncé une autre mesure à venir : la renégociation de l'accord passé entre EDF et l'Etat pour contenir les prix de vente du nucléaire. Aucun détail sur le sujet n'a toutefois été précisé.

● LES TAXES SUR LES ÉNERGÉTIENS FONT L'UNANIMITÉ

De l'extrême gauche à l'extrême droite, en passant par les rangs de la majorité sortante, tous les regards se tournent vers les profits des énergéticiens pour aller chercher de nouvelles recettes budgétaires. « On va remettre cette taxe sur la table vu les rendements aberrants qu'elle a générés », confirme Eric Coquerel. De fait, le gouvernement n'en a tiré que 300 millions en 2023, contre 12,3 milliards annoncés au départ.

Les rendements attendus par les partis sont toutefois radicalement différents. Du côté du gouvernement sortant, qui avait déjà lancé une mission parlementaire pour mieux capter ces « super profits », on compte tirer 2 milliards d'euros tandis qu'au RN, le député de la somme, Jean-Philippe Tanguy annonce vouloir récupérer 9 milliards d'euros.

En réalité, là encore, ces promesses risquent de s'avérer difficiles à tenir. D'abord parce que jusqu'ici personne n'a encore trouvé de solution pour taxer les opérateurs de trading, qui concentrent une partie importante des profits mais sont souvent situés à l'étranger. D'autre part car les prix de l'énergie n'ont plus rien à voir avec ce qu'ils étaient au plus fort de la crise.

● NUCLÉAIRE : LES AMBITIONS DÉMESURÉES DU RN

Alors qu'EDF doit engager dès cet été le premier coup de pioche des travaux préparatoires de l'EPR de Penly, le camp présidentiel et le RN pressent pour accélérer encore la cadence de la relance de l'atome.

« Le programme de gouvernement devra acter des décisions fortes, comme la construction de huit nouveaux réacteurs nucléaires » en plus des six déjà lancés, a indiqué Emmanuel Macron, lors du lancement de la campagne des législatives. De quoi agacer sensiblement chez EDF puisque le plan de financement des six premiers réacteurs commandés n'est toujours pas bouclé...

Au RN, Jean-Philippe Tanguy avance rien de moins que la mise en chantier de 20 nouveaux réacteurs nucléaires, avec un calendrier de mise en service porté à une vitesse jamais vue dans l'histoire récente du nucléaire : « 10 réacteurs entre 2033 et 2037, puis 10 en 2037-2042 », promet le parti d'extrême droite.

Ces cadences dépassent de très loin ce que les industriels eux-mêmes estiment raisonnable de planifier. Chez EDF, la mise en service théorique du premier réacteur EPR commandé par Emmanuel Macron est prévue à l'horizon 2037. Soit dix ans après le début de la partie nucléaire du chantier, le « premier béton ». Pour mémoire, la construction de l'EPR de Flamanville a, elle, duré dix-sept ans.

Très discret sur le thème du nucléaire, compte tenu de ses dissensions internes, le Nouveau Front Populaire plaide de son côté pour surtout ne rien faire. « On s'engage à ne pas toucher au parc de réacteurs existants mais aussi à ne pas lancer de nouveau chantier d'ici à 2027 », explique Eric Coquerel. Autrement dit, l'histoire pourrait se répéter et le début des travaux préparatoires du chantier de Penly à nouveau être ajourné. Sur le même site, en Seine-Maritime, les équipes d'EDF qui avaient engagé les travaux pour la construction d'un nouvel EPR sous la présidence de Nicolas Sarkozy avaient déjà remis des grues et pelleteuses lors de l'élection de François Hollande... en 2012.

● ÉOLIEN, SOLAIRE : LE CENTRE ET LA GAUCHE VEULENT ACCÉLÉRER, PAS LE RN

Ouvertement très hostile aux énergies vertes, le RN a amorcé une volte-face sur l'énergie solaire jusqu'ici promise à un moratoire en France. « Il conviendrait de reconstruire les filières industrielles photovoltaïques sur le sol français en les protégeant par des droits de douane européens », a plaidé Jordan Bardella. Autrement dit, on pourra construire des centrales solaires en France à condition que les panneaux utilisés soient français.

Plus question non plus pour le RN de « démanteler les éoliennes en activité », comme le préconisait Marine Le Pen. Hormis « quelques exceptions » comme « les éoliennes immenses sur la falaise de Fécamp », si l'on en croit les déclarations du député RN Jean-Philippe Tanguy. Le parti d'extrême droite envisage néanmoins toujours l'arrêt des projets éoliens qui ne sont pas encore construits, à terre comme en mer, et l'instauration d'un « moratoire sur toute nouvelle construction éolienne » en France.

Cette position tranche largement avec celle du gouvernement sortant, comme avec celle du Nouveau Front Populaire qui plaident tous les deux pour un plan de développement ambitieux dans l'éolien comme dans le solaire. Il faut « faire de la France le leader européen des énergies marines avec l'éolien en mer et le développement des énergies hydroliennes », souligne le Nouveau Front Populaire dans son programme. ■



Le RN propose rien de moins que la mise en chantier de 20 nouveaux réacteurs nucléaires